

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 15/003/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 268/04 (AMR 15/001/2004 du 20 septembre 2004)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS IMMINENTES

BARBADE **Lennox Ricardo Boyce (h)**
Jeffrey Joseph (h)

Londres, le 8 juin 2005

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Lennox Ricardo Boyce et Jeffrey Joseph ont vu leur condamnation à mort commuée en une peine de réclusion à perpétuité par la Cour d'appel de la Barbade.

La Cour a estimé que la procédure en appel de ces deux hommes ne pourrait être menée à son terme dans les délais prévus par le *Judicial Committee of the Privy Council* (JCPC, Comité judiciaire du Conseil privé). Dans l'affaire *Pratt et Morgan*, en novembre 1993, le JCPC avait en effet déclaré contraire à la Constitution l'exécution des prisonniers dont la condamnation à mort remontait à plus de cinq ans. Lennox Ricardo Boyce et Jeffrey Joseph étaient sous le coup d'une sentence capitale depuis quatre ans et quatre mois.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*